



Démarche envers une assurance pour dédommagement

Par **emir01**, le **10/03/2010** à **08:57**

Bonjour, rnJ'ai subi un dommage à un doigt de la main (doigt cassé avec déplacement) lors de mon activité d'entraîneur de rugby il y a maintenant cinq mois. J'ai déclaré mon "accident" à l'assurance de la FFR dans les délais. Je pensais au départ que ce ne serait pas grave. Or, j'ai depuis, subi une intervention chirurgicale suivi d'une période avec pansement, rééducation et je dois à nouveau me faire opérer pour enlever deux broches qui avaient été placées lors de la 1ère intervention. rnJ'ai donc passé cinq mois assez délicat avec de multiples contraintes personnelles. Je suis retraité et donc pas eu d'arrêt de travail mais je me propose de demander un dédommagement à l'assurance pour le precium doloris et pour me dédommager de ces contraintes qui durent depuis maintenant 5 mois; rnMerci de votre avis et la marche à suivre pour débiter cette démarche.